

PRESENTATION

Depuis quelques années, les politiques régionales nous sont devenues familières. Qu'il s'agisse de formation, d'emploi, de transports ou de loisirs, la région est désormais omniprésente dans notre vie quotidienne. Mais que décident précisément les élus régionaux, de quels moyens disposent-ils, quels sont les résultats de leurs politiques ? Plus largement, quelle place occupent les politiques régionales dans l'ensemble des politiques publiques ? Par une confrontation d'approches juridiques, politiques et géographiques, cet ouvrage tente de répondre à ces questions.

A partir d'une étude de cas - celui de la Picardie - et d'une réflexion plus générale sur l'évolution des politiques régionales, les auteurs des contributions ici rassemblées dressent un double constat. Ils s'accordent tout d'abord pour reconnaître que le pouvoir régional s'est notablement renforcé au cours de la dernière décennie. Les régions ont étendu leur champ d'intervention et leurs moyens d'action. Cette extension s'est opérée en liaison avec de nombreux partenaires avec lesquels la région a su constituer d'étroits réseaux de relations. Ce second constat conduit à avancer l'hypothèse d'une logique de "gouvernement local". Loin de se cantonner dans les limites de ses compétences, la région déciderait d'intervenir sur toute question qu'elle estime urgente et essentielle pour son avenir et son identité.

Si cette hypothèse se vérifiait, elle ne manquerait pas de susciter de nombreuses interrogations. Nous en retiendrons trois. La première concerne l'aggravation de la complexité du système de pouvoir local. La décentralisation n'a pas eu seulement des effets bénéfiques. Elle a aussi occasionné un enchevêtrement quasi inextricable des politiques locales, aiguisé l'appétit de pouvoir des élus locaux et avivé la concurrence des collectivités locales.

La deuxième interrogation porte sur l'efficacité des politiques régionales. Les régions, compte tenu de leurs moyens, parviennent-elles à faire plus et mieux que l'Etat, les départements ou les villes ? A cette question, les auteurs apportent des réponses nuancées. S'ils montrent bien les acquis des politiques régionales, notamment en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de communication, ils en soulignent aussi les effets pervers. La professionnalisation de la politique de communication provoque une dépossession des élus. Le caractère partenarial des politiques de développement local engendre une dilution des responsabilités. La multiplication des financements croisés entraîne des retards d'affectation des crédits. Toutefois, le bilan des politiques régionales apparaît globalement positif. La région poursuit résolument sa marche en avant. Malgré les critiques qui lui sont régulièrement adressées, le cadre régional actuel semble au total relativement bien adapté à la conduite des politiques régionales.

La troisième interrogation est relative au devenir des régions dans le cadre de l'Europe communautaire. L'essor de l'Europe des régions entraînera-t-il un déclin ou une recomposition des politiques étatiques ? Les "Euro-régions" ne risquent-elles pas d'entrer en compétition avec les "Eurocités" ?

Au début du siècle dernier, Benjamin Constant estimait que le pouvoir doit s'exercer au niveau même où les intérêts sont directement mis en jeu. Mais il soulignait également la nécessité de bâtir une "chaîne des intérêts", c'est-à-dire un équilibre harmonieux et une coopération efficace des différents niveaux d'exercice du pouvoir. N'est-ce pas là un appel prémonitoire à la généralisation du principe de subsidiarité à tous les échelons de l'action publique ?

François RANGEON